



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 06/12/2022
Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)	Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°135-2022 – Finances
Régularisations factures marchés des PLUs communaux
*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 16/12/2022
Publication : 16/12/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine					X	
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X		X	<i>Départ à 19h Pouvoir à F. CASTELL. (avant délib. 113-2022)</i>		
	ORLIAC Dominique	X			<i>Départ à 19h (avant délib. 113-2022)</i>		
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			<i>Départ à 20h (avant délib. 120-2022)</i>		
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe						X
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre					X
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Supplée par GHILARDI Stéphanie	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h15	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUAILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		X		Suppléé par GINDRE Olivier	
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39			4 3

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

Délibération n°135-2022 – Finances
Régularisations factures marchés des PLUs communaux

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 16/12/2022
Publication : 16/12/2022*

Exposé des motifs :

La Société URBADOC a transmis des factures à régler concernant les révisions et élaborations de PLUs de différentes communes du territoire.

Ces PLUs ont été commencés par les communes (Aiguillon, Lagarrigue, Port-Sainte-Marie, Bazens, Razimet, Clermont-Dessous et Ambrus) avant la fusion des deux Communautés de communes en Janvier 2017, puis ont été repris par la Communauté. Le marché public s'est achevé en 2018.

Urbadoc après avoir vérifié avec son comptable, s'aperçoit que des reliquats restent à payer :

- Révision PLU Aiguillon : 909.00 € TTC
- Elaboration PLU Lagarrigue : 703.80 € TTC
- Révision PLU Port-Sainte-Marie : 836.40 € TTC
- Elaboration PLU de Bazens : 1 002.00 € TTC
- Révision PLU de Razimet : 1 140.00 € TTC
- Elaboration PLU de Clermont-Dessous : 1 242.00 € TTC
- Elaboration Plu d'Ambrus : 666.00 € TTC

~~~~~

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,  
**Vu** la délibération n° 44-2022 du 11/04/2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2022,  
**Vu** la décision n°23-2022 prévoyant les crédits à l'article 202,

**Considérant** la demande du comptable public demandant une délibération décidant du règlement de ces factures,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*36 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention*

**Décide** de la mise en paiement des factures d'Urbadoc relatives au solde des marchés des PLUs communaux pour un total de 6 499,20 € TTC.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET

The block contains a handwritten signature in black ink and a circular official stamp. The stamp features the text "COMMUNAUTE" at the top, "CONFLUENT ET COTEAUX de MAYSSAS" in the center, and "COMMUNES" at the bottom.

Le secrétaire de séance,  
José ARMAND

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp features the text "COMMUNAUTE" at the top, "CONFLUENT ET COTEAUX de MAYSSAS" in the center, and "COMMUNES" at the bottom.